



LEGENDE

●●●●

Limite communale

■■■■

Limite de zone

Partie visible sur un autre plan

Espace boisé classé à protéger, à conserver ou à créer, au titre de l'article L.130-1 du Code de l'Urbanisme

A

Zone agricole

N

Zone naturelle à protéger

URBA-SERVICES

CABINET DE CONSEILS EN URBANISME

83, rue de Tilloy - BP 401 - 60004 BEAUVAIS CEDEX

Téléphone : 03.44.45.17.57

Fax : 03.44.45.04.25

Commune de

MAISONCELLE

SAINT PIERRE

PLAN LOCAL

D' URBANISME

APPROBATION

Vu pour être annexé à la

délibération en date du :

17 JUIN 2011

4b

REGLEMENT GRAPHIQUE

PLAN DE DECOUPAGE EN ZONES "Territoire communal"

Echelle : 1/5000e

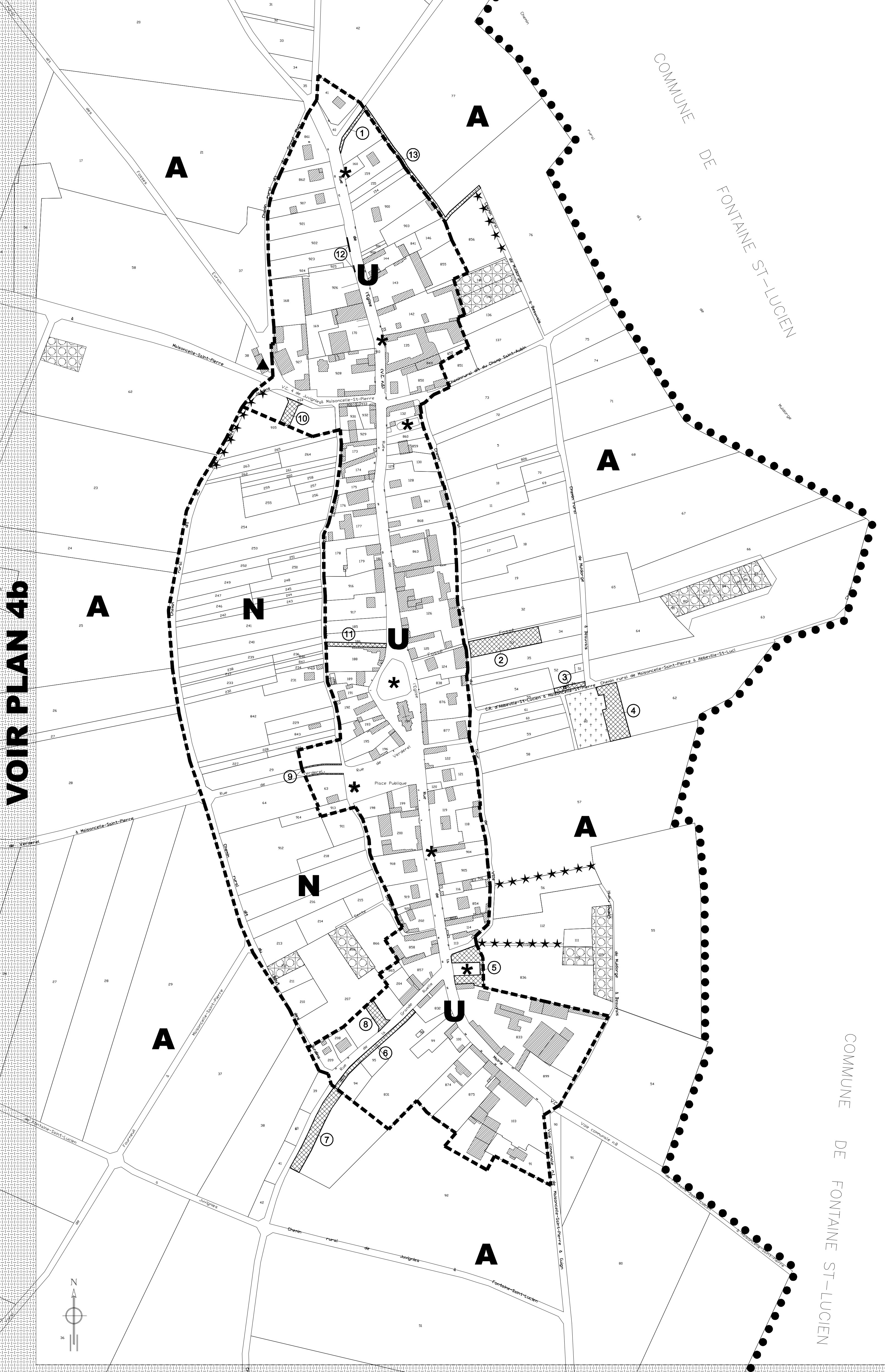


Agglo.
Beauvaisis

Sources : Direction Départementale des Territoires
Département de l'Oise

VOIR PLAN 4b

VOIR PLAN 4b



LEGENDE

- ● ● ● Limite communale
- ■ ■ ■ Limite de zone
- Partie visible sur un autre plan
- 1 Emplacement réservé au titre de l'article L.123-1-5(8°) du Code de l'Urbanisme
- Espace boisé classé à protéger, à conserver ou à créer, au titre de l'article L.130-1 du Code de l'Urbanisme
- ★ ★ ★ ★ Haie à protéger au titre de l'article L.123-1-5(7°) du Code de l'Urbanisme
- * Elément du petit patrimoine à protéger au titre de l'article L.123-1-5(7°) du Code de l'Urbanisme
- ▲ Bâtiment situé en zone agricole, pouvant faire l'objet d'un changement de destination, au titre de l'article L.123-3-1 du Code de l'Urbanisme
- U Zone urbaine
- A Zone agricole
- N Zone naturelle à protéger

URBA-SERVICES 83, rue de Tilloy - BP 401 - 60004 BEAUVAIS CEDEX
CABINET DE CONSEILS EN URBANISME Téléphone : 03.44.45.17.57
Fax : 03.44.45.04.25

Commune de MAISONCELLE SAINT PIERRE

PLAN LOCAL D' URBANISME

APPROBATION
Vu pour être annexé à la
délibération en date du :
17 JUIN 2011

4c

REGLEMENT GRAPHIQUE PLAN DE DECOUPAGE EN ZONES "Village"

Echelle : 1/2000e

VOIR PLAN 4b